

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Circulaire du 20 juin 2008 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

[Annexe à la circulaire au format imprimable PDF](#)

NOR : DEVK0816681C

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire :

Circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974 ;

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, directions interdépartementales des routes, centres d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation, services maritimes et de navigation, services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris, services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index produits de marquage routier (PMR) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des index espaces verts (EV) ;
- des indices fournitures de végétaux (FP) et fournitures de graines (FG) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux (TP) du mois de mars 2008.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires
économiques
et internationales,
D. Bureau

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiment nationaux
pour le mois de mars 2008
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION CODE VALEUR

Tous corps d'état BT 01 787,0
Terrassements BT 02 755,3
Maçonnerie, blocs et briques BT 03 770,7
Ossature, ouvrages en béton armé BT 06 731,9
Ossature et charpentes métalliques BT 07 663,0
Plâtrerie (cloisons et enduits) BT 08 761,2
Carrelage et revêtement céramique BT 09 692,0
Revêtements en :
Plastiques BT 10 975,1 Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) BT 11 821,6 Moquette (fibres naturelles) (2) BT 12 670,8 Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés BT 14 762,2
Charpente bois en :
Résineux (7) BT 16a 108,6 Chêne (7) BT 17a 109,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7) BT 18a 106,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7) BT 19a 106,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7) BT 20a 106,7
Fermetures de baies en :
Plastique (3) BT 26 592,9 Aluminium BT 27 664,9 Métal ferreux BT 28 699,6
Couverture et accessoires en :
Ardoises de schiste BT 30 807,7 Tuiles en terre cuite BT 32 660,6 Tuiles en béton BT 33 735,4 Zinc et métal (sauf cuivre) (4) BT 34 667,5 Bardeaux d'asphalte BT 35 639,1
Plomberie sanitaire (y compris appareils) BT 38 1 038,7
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) BT 40 884,8
Ventilation et conditionnement d'air BT 41 660,6
Menuiserie en :
Acier et serrurerie BT 42 661,8 Alliage d'aluminium BT 43 657,1
Vitrerie, miroiterie (5) BT 45 876,7
Peinture, tenture BT 46 799,9
Electricité BT 47 978,7
Ascenseurs BT 48 877,3
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité BT 49 155,2
Rénovation, entretien tous corps d'état BT 50 164,3
Menuiseries PVC BT 51 145,8
Imperméabilité de façades BT 52 138,2
Étanchéité asphalte multicouche BT 53 145,7

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de février 2008 : (436,3), utilisée pour le calcul des index BT du mois de mars 2008.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
- (2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
- (3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
- (4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé « BT 45 vitrerie-miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie, blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).

L'index BT 04 est supprimé.

(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25.

La circulaire est disponible sur le site [http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique Ressources, territoires et habitats/Construction/Index-indices BTP](http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique_Ressources_territoires_et_habitats/Construction/Index-indices_BTP).

Pour toutes informations : cellule-Indexbtp.bg.Daei.SG@developpement-durable.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Mars 2008 787,0 Mars 2008 787,0

Février 2008 780,6 Mars 2007 749,4

Variation

+ 0,82 % Variation

+ 5,02 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Mars 2008 436,7 (valeur février 2008) Mars 2008 436,3 (valeur février 2008)

Février 2008 435,0 (valeur janvier 2008) Mars 2007 421,7 (valeur janvier 2007)

Variation

+ 0,30 % Variation

+ 3,46 %

INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)

Valeur des index travaux publics nationaux

pour le mois de mars 2008

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Index général tous travaux TP 01 610,9

Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales TP 02 606,0

Terrassements généraux TP 03 624,5

Sondages et forages TP 04 568,5

Travaux en souterrains traditionnels (1) TP 05a 119,4

Travaux en souterrains en tunnelier (1) TP 05b 119,8

Dragages fluviaux TP 06 552,3

Routes et aérodromes avec fournitures TP 08 656,9

Routes et aérodromes sans fournitures TP 08 bis 634,9

Travaux d'enrobés TP 09 778,8

Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) TP 09 bis 623,7

Travaux d'entretien des voiries et aérodromes TP 09 ter 163,2

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2) TP 10a 119,1

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux TP 10 bis 649,9

Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) TP 11 128,8

Réseaux d'électrification TP 12 530,5

Charpentes et ouvrages d'art métalliques TP 13 519,9

Travaux immergés par scaphandriers TP 14 122,8

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Mars 2008 610,9 Mars 2008 610,9

Février 2008 605,9 Mars 2007 571,7

Variation

+ 0,83 % Variation

+ 6,86 %

INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008

(NOR : DEVK0807576C)

relative à la création des index EV

(Base 100 : janvier 2008)

EV (espace verts)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Travaux de végétalisation EV1 99,9

Application de produits phytosanitaires EV2 99,6

Travaux de création d'espaces verts EV3 99,9

Travaux d'entretien d'espaces verts EV4 99,7

FRAIS DIVERS

Dates Valeur

Mars 2007 105,5

Avril 2007 106,1

Mai 2007 105,8

Juin 2007 105,9

Juillet 2007 106,4

Août 2007 106,5

Septembre 2007 105,8

Octobre 2007 107,0

Novembre 2007 107,0

Décembre 2007 107,4

Janvier 2008 107,2

Février 2008 107,3

Mars 2008 107,8

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Dates Valeur

Mars 2007 166,3

Avril 2007 167,8

Mai 2007 168,2

Juin 2007 168,5
Juillet 2007 169,5
Août 2007 169,5
Septembre 2007 170,0
Octobre 2007 171,2
Novembre 2007 173,4
Décembre 2007 174,1
Janvier 2008 174,5
Février 2008 173,9
Mars 2008 175,7

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)
FG (fourniture de graines)

Dates Valeur
Mars 2007 107,8
Avril 2007 104,9
Mai 2007 104,9
Juin 2007 104,9
Juillet 2007 110,3
Août 2007 110,3
Septembre 2007 110,3
Octobre 2007 105,2
Novembre 2007 105,2
Décembre 2007 105,2
Janvier 2008 107,0
Février 2008 107,0
Mars 2008 107,0

FP (fourniture de plantes)

Dates Valeur
De septembre 1991 à août 1992 202,9 De septembre 1992 à août 1993 212,6 De septembre 1993 à août 1994 217,0 De
septembre 1994 à août 1995 214,5 De septembre 1995 à août 1996 213,6 De septembre 1996 à août 1997 215,0 De
septembre 1997 à août 1998 220,3 De septembre 1998 à août 1999 245,1 De septembre 1999 à août 2000 266,0 De
septembre 2000 à août 2001 275,1 De septembre 2001 à août 2002 291,3 De septembre 2002 à août 2003 304,9 De
septembre 2003 à août 2004 328,6 De septembre 2004 à août 2005 355,1 De septembre 2005 à août 2006 381,9 De
septembre 2006 à août 2007 340,6 De septembre 2007 à août 2008 340,6

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates Valeur
Mars 2007 748,3
Avril 2007 749,9
Mai 2007 751,1
Juin 2007 751,2
Juillet 2007 753,4
Août 2007 753,2
Septembre 2007 754,5

Octobre 2007 737,5
Novembre 2007 760,2
Décembre 2007 762,3
Janvier 2008 764,7
Février 2008 766,5
Mars 2008 769,4

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

PMR (produits de marquage routier)
Base 100 : novembre 1998

Dates	Valeur
Mars 2007	142,9
Avril 2007	142,9
Mai 2007	144,6
Juin 2007	144,6
Juillet 2007	144,6
Août 2007	144,6
Septembre 2007	144,6
Octobre 2007	144,6
Novembre 2007	143,8
Décembre 2007	143,8
Janvier 2008	143,8
Février 2008	143,1
Mars 2008	143,1